

Compte rendu du Conseil d'école du Jeudi 09 Novembre 2015

Présents :

Les enseignants de l'école :

CPA : H. BOURDIN CPB : P. ADJAMIAN CP/CE1 : A. MAZOYER CE1A : C. GRISETI
CE1B : F. CORNANO CE2A : C. CONDO (M. RIELLO est excusée) CE2B : M. MAUVE et
C. CONDO CE2/CM1 : C.F. CM1 : F. GROS CM1/CM2 : E. BARLES et M. MAURICIO
CM2A : V. MONTEBELLO CM2B : G. ROUX

Les parents délégués :

K.AUDIER – J.F. CAVALIER – J. COHEN – M. DE PINTO – H. DONGUY – S. DUBOIS – C. DURAND –
S. GHOLAMALLAH – G. JENTILE – D. LE MIGNANT – I. MAZUY – V. VALLS

Représentant la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements :

Mme Sandrine D'ANGIO (Adjointe d'arrondissements déléguée à l'Education et à la Petite enfance,
Universités, Conseillère municipale et communautaire).

Représentants du centre Léo Lagrange (L.L.) :

Mme BOUSSEDOUR et Mr FILATRE.

1. Temps d'Activités Périscolaires

Concernant les TAP, divers problèmes sont évoqués par les parents d'élèves et confirmés par les enseignants.

Nous avons signalé à nouveau le manque de respect de la part de certains intervenants (grossièreté envers les enfants), des problèmes de comportement (interdiction d'aller aux toilettes, intervenant mettant des goûters à la poubelle) pour ne citer que quelques exemples. Plus inquiétant encore, les enfants ayant un PAI ne sont pas clairement identifiés par le personnel associatif.

Comment est fait le recrutement des animateurs ? Quel est le taux réel d'encadrement ?

Les promesses d'activités de qualité ne sont pas tenues et les animateurs n'ont pas les compétences de base ni les savoirs-faire que l'on peut attendre de personnes qui encadrent de jeunes enfants.

Quant à l'organisation pour la sortie des enfants, elle est simplement désastreuse et prend un temps considérable.

A tout cela, s'ajoutent le fait qu'aucun règlement intérieur n'a été mis en place et qu'il n'y a pas de moyen simple de communiquer avec l'association.

Enfin, les enseignants de l'école déplorent une négligence vis-à-vis des locaux. Certaines classes sont retrouvées complètement « saccagées » le jeudi soir.

Mr Filatre répond à nos questions et nous expose en détail, ce que sont les TAP dans notre école :

Léo Lagrange intervient non pas dans un cadre de centre de loisirs, mais dépend du service de la direction jeunesse et sports. La logique n'est pas la même, puisque l'on parle alors de cycles d'apprentissages, qui consistent à mettre en place des activités par groupe d'enfants, en rotation suivant les périodes scolaires.

Les contrats proposés aux intervenants ne permettent pas de stabiliser les équipes d'encadrants. Les contrats sont des CDI intermittents et interviennent pour 3,75h/semaine. La plupart ne cumulent pas ces heures sur plusieurs écoles car L.L. intervient pour les TAP le jeudi uniquement. En pratique, pour la plupart, ils n'ont pas de BAFA et L.L. s'engage à les former pendant 7h pour une formation technique.

L'effectif est de 150 enfants présents (la capacité maximale d'accueil étant de 222). Pour notre groupe scolaire, 23 animateurs sont inscrits pour encadrer les 2 écoles (seuls 13 se sont présentés jeudi dernier, soit 1 encadrant pour 25 enfants en élémentaire).

Nous avons appris que certains animateurs sont recrutés par Léo Lagrange *via* des agences d'intérim. Nous confions ainsi nos enfants à de parfaits inconnus, non diplômés et recrutés dans l'urgence, pour assurer des contrats précaires.

Quant à l'organisation pour la sortie des enfants, une signature de la personne récupérant l'enfant après les TAP est normalement exigée à la sortie de l'école.

Actuellement, étant données que les conditions d'accueil ne sont pas respectées, 3 absences injustifiées n'entraîneront pas de radiation.

Devant l'urgence et l'ampleur du problème que constituent les TAP tels qu'ils le sont aujourd'hui dans notre groupe scolaire, un groupe de travail est conjointement envisagé entre Léo Lagrange, une délégation de parents d'élèves et des représentants du corps enseignant.

Madame D'Angio prend note des revendications des parents d'élèves et soumettra le 10 novembre un état des lieux des TAP dans notre école lors d'une réunion d'élus concernant la mission périscolaire.

Temps cantine

Un courrier a été envoyé le 19 octobre dernier à Madame Casanova (Adjointe au Maire déléguée à l'Education aux Écoles Maternelles et Élémentaires) pour l'alerter sur les dysfonctionnements importants de restauration scolaire dans notre école.

En effet, le « temps cantine » tel qu'il est organisé aujourd'hui n'est pas acceptable dans la mesure où il implique des horaires décalés pour la restauration des enfants et engendre des problèmes de sécurité puisque 275 enfants sont inscrits à l'élémentaire quotidiennement en plus des 25 enfants des grandes sections de la Maternelle qui déjeunent simultanément dans les mêmes locaux. Ce sont donc 250 à 300 repas qui sont servis quotidiennement dans une salle de « self » qui ne dispose que de 64 places (soit 4 à 5 services en continu). Le service se fait dans « l'urgence » : de par leur nombre, certains enfants sont contraints à patienter dans la cour et ne disposent que de quelques minutes pour prendre leur déjeuner avant de rentrer en classe après 13h30.

D'autre part, l'effectif toujours grandissant d'élèves est source de promiscuité dans une cour qui recèle de nombreux recoins et cet environnement est propice aux incidents qui se multiplient au fil des jours en particulier pendant le temps cantine.

Des solutions pourraient être envisagées (comme un agrandissement de l'espace cantine en Maternelle) mais à ce jour, la Mairie n'a répondu à aucun de nos appels.

Afin de dialoguer sur ces problèmes, les parents d'élèves demanderont très prochainement un rendez-vous « cantine » au sein de notre école afin d'obtenir des réponses concrètes.

Enfin, au vu des nombreuses constructions immobilières qui envahissent au fil des mois notre quartier, les parents d'élèves expriment leur vive inquiétude concernant les effectifs pour la rentrée prochaine.

Une copie du courrier explicatif a été envoyée à Mme D'Angio, qui a appuyé notre demande en adressant un courrier à Mme Casanova.

2. Travaux et améliorations

Les rideaux dans la salle polyvalente et dans certaines classes ont enfin été posés par la Ville de Marseille ; reste la pose de porte-manteaux dans la nouvelle classe (CE2A) dont la demande a été faite auprès des services de la Ville.

3. Vie de l'école :

- Effectifs à la rentrée 2015-2016 :

L'école compte 12 classes, soit 307 élèves avec une répartition moyenne de 25,6 élèves par classe.

- Projets d'Enseignement :

Un Projet Escrime va être mis en place (CP et CE1).

Le projet de classe verte à Serre-Eyraud est également reconduit, ainsi que la classe transplantée à Villard de Lans.

Concernant le projet de classes transplantées à Villard de Lans (CM1/CM2 et CM2), Monsieur le Directeur a demandé une subvention à la caisse des écoles ; si la réponse est favorable, les enfants bénéficieront d'une activité de marche nordique en raquettes sur le site.

Un sondage va être réalisé afin de savoir si des familles sont intéressées par une bourse aux vêtements de ski.

Pour les classes de CE2 et de CE2/CM1, des séances de natation sont prévues.

D'autres projets culturels (musées) sont également à l'ordre du jour. De plus amples informations seront données au fil de l'année scolaire.

Une convention a été signée entre l'école, le Collège Malraux et le CG13 concernant l'utilisation du gymnase de Malraux ; certaines classes de l'école pourront donc occuper le gymnase pour quelques heures de sport.

Enfin, une assistante d'Anglais (de nationalité américaine) va intervenir dans toutes les classes.

4. Manifestations passées

Grâce à l'implication de tous, les dernières manifestations organisées (vide-grenier, kermesse, tombola, photos de classe) ont permis de dégager un bénéfice de 4567,54€.

5. Manifestations à prévoir

La vente du blé sur le parvis de l'école est reconduite par les parents d'élèves afin de récolter des fonds pour l'école.

Un vide-grenier sera également organisé probablement au Printemps prochain.

La Chorale de Noël devrait avoir lieu le mardi 15 décembre. Afin de financer le « buffet de Noël » auquel tous les parents et enfants seront conviés après la chorale, une petite participation financière sera demandée aux parents.

6. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Les parents d'élèves délégués